



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DEPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA SALLE DES MARIAGES

Sur proposition de Jean-Yves LAVALLEZ.

La ville de Montfermeil va entreprendre des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville à partir de l'été 2026. Ces travaux ont pour objectif l'aménagement et la mise en accessibilité du bâtiment, le remplacement de menuiserie, le ravalement de la façade et la végétalisation des toitures-terrasses.

Par conséquent, la salle des Mariages sera inaccessible durant ces travaux. Il convient donc de la déplacer de manière temporaire afin d'assurer une continuité dans la célébration des mariages et la tenue des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-30-1 et l'article R. 2122-11,

DEL2026_06_125

Vu le Code civil, et plus précisément l'article 75,

Vu l'instruction générale de l'état civil,

Vu le dossier transmis au Procureur de la République le 22 avril 2026,

Vu l'accord du Procureur de la République le 27 mai 2026,

Considérant que l'Hôtel de Ville sera en travaux à partir de l'été 2026, et plus précisément du 6 juillet au 2 octobre 2026,

Considérant que les travaux entrepris vont entraîner une indisponibilité de la salle des Mariages,

Considérant qu'il est nécessaire de déplacer temporairement la salle des Mariages afin de permettre la célébration des mariages et la tenue des conseils municipaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le déplacement de la salle des Mariages au domaine Formigé sis 1 boulevard Hardy, ainsi qu'au Forum Léopold Sédar Senghor, salle Edith Piaf, sis 61 boulevard Bargaue.
2. De préciser que pendant la période de déplacement de la salle des Mariages, les registres d'Etat-civil seront déplacés le jour de chaque célébration.
3. De dire que durant les travaux, les conseils municipaux se tiendront au Forum Léopold Sédar Senghor, salle Edith Piaf, sis 61 boulevard Bargaue.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.